

**Année 2023**

***Cours d'école actives et  
sportives***

**Agence nationale du Sport**

Note n°2023-DFT-COURS ECOLE ACTIVES

08/06/2023



Ivry sur Seine, le 8 juin 2023

**Service Développement  
Fédéral et Territorial  
-DFT-**

Dossier suivi par :

Agathe Barbieux  
01 53 82 74 41

Johann Cauët  
01 53 82 74 28

Audrey Le Scour  
01 53 82 74 63

Arnaud Barbazange  
01 53 82 74 32

**Comité d'organisation  
Paris 2024**

Valentin Randin  
06 21 77 45 05

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DU  
SPORT**

à

**Mesdames et Messieurs les Maires,**

**Annexe** : Critères d'évaluation du projet & Indicateurs d'évaluation à 6 mois

## PRESENTATION

A l'heure où la sédentarité de nos enfants devient un enjeu majeur de santé publique, l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif unissent leurs efforts pour inverser cette tendance. En effet, l'augmentation du volume d'activités sportives au collège, les « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes » à l'école via le financement par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Agence nationale du Sport et le comité d'organisation Paris 2024 de plus de 30 000 kits de matériel sportif dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, sont autant d'éléments qui concourent directement au développement des activités physiques et sportives en milieu scolaire.

Afin de compléter ces différentes offres de pratiques en particulier en direction des élèves qui en sont encore éloignés et d'assurer un partage équitable des espaces entre filles et garçons, l'Agence nationale du Sport en étroite collaboration avec le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le comité d'organisation Paris 2024, souhaitent soutenir via un fonds dédié, les établissements scolaires dans l'aménagement de leurs cours de récréation pour y développer une activité physique et sportive ludique et attractive tout en favorisant une appropriation moins genrée de ces espaces.

Ce fonds doté d'un million d'euros en 2023, s'adresse aux collectivités territoriales **labellisées Terre de Jeux 2024 / Action Cœur de Ville / Ville active et sportive**, propriétaires des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, pour le financement de tracés ludiques et sportifs qui favoriseront une pratique mixte au sein de 200 cours et espaces de récréation.

## 1 OBJECTIFS PRIORITAIRES ET ELIGIBILITE

Les projets présentés devront concourir au développement des activités physiques et sportives en milieu scolaire et à l'amélioration du partage équitable de l'espace entre filles et garçons par la **mise en place d'aménagements (traçages) ludiques et sportifs, utilisables dans les moments récréatifs et dans le cadre des séances d'activités physiques et de motricité (par exemple dans les cours d'EPS).**

- Les collectivités territoriales **labellisées Terre de Jeux 2024 / Action Cœur de Ville / Ville active et sportive**, sont invitées à déposer leurs projets de design actif de cours d'école **maternelle ou primaire sur « Le Compte Asso »**.
- **Les projets sont à déposer à partir du 8 juin 2023** et seront étudiés par ordre de dépôt.
- Le soutien financier par établissement scolaire pourra s'élever à **5k€** pour un taux de subvention avoisinant **50% du coût total** du projet.
- Les dépenses éligibles à un soutien de l'Agence correspondent exclusivement à des **marquages au sol** (pas de matériels). Des dépenses dédiées à l'acquisition de matériels (ex : via ferrata) peuvent être intégrées pour une appréhension du projet dans sa globalité mais ne seront pas retenues dans le calcul du taux subventionnable.
- Les collectivités territoriales concernées ont la possibilité de déposer plusieurs dossiers.

**Pour être éligibles, les projets présentés devront :**

- Présenter l'aménagement envisagé (schémas, visuels, etc.) ainsi que le devis d'intervention correspondant.  
Paris 2024 mettra à votre disposition des visuels conçus et validés par une communauté d'experts et vous accompagnera dans leur intégration au sein de vos projets d'aménagement. Ces visuels proposés par le comité d'organisation Paris 2024 sont à privilégier.
- Prévoir une réalisation de l'aménagement avant la fin de l'année 2023. Les travaux planifiés durant l'été 2023 feront l'objet d'une attention particulière.
- Préciser les modalités d'implication de la communauté éducative, des enfants / usagers dans la conception du design de la cour d'école active favorisant l'apprentissage de la mixité, la promotion des jeux partagés entre filles et garçons et la lutte contre les stéréotypes de genre.
- Prévoir la transmission d'un bilan à 6 mois après la livraison de l'aménagement, intégrant les principaux indicateurs précisés en annexe 1.

*Pour vous accompagner dans la conception de votre projet, une documentation intégrant un guide opérationnel du design actif, est disponible sur le site « Bâti scolaire » du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.*

*Pour consultez le lien ➔ [Bâti scolaire](#)*

*De plus, le comité d'organisation Paris 2024 publiera dans les prochains jours un guide opérationnel contenant des conseils pratiques et des visuels clés en main.*

*L'utilisation de ces visuels est à privilégier et fera l'objet d'une attention particulière.*

## 2 LES BENEFICIAIRES

---

Sont éligibles, les collectivités territoriales **labellisées Terre de Jeux 2024 / Action Cœur de Ville / Ville active et sportive**.

## 3 CALENDRIER ET PROCEDURE

---

- Dépôts des dossiers sur la plateforme [« Le Compte Asso »](#) à partir du 8 juin 2023 (fiche de demande de subvention n° 3473).
- Analyse des projets au fur et à mesure de leur dépôt jusqu'en novembre 2023 et dans la limite de l'utilisation de l'enveloppe financière dédiée (1M€).
- Décision et mise en paiement des projets sélectionnés dès la notification de l'accord de financement par l'Agence.

Madame Audrey Le Scour ([audrey.lescour@agencedusport.fr](mailto:audrey.lescour@agencedusport.fr)), Monsieur Arnaud Barbazange ([arnaud.barbazange@agencedusport.fr](mailto:arnaud.barbazange@agencedusport.fr)) et Monsieur Valentin Randin ([vrandin-ext@paris2024.org](mailto:vrandin-ext@paris2024.org)) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre mobilisation et vous assure un total engagement des services de l'Agence nationale du Sport pour la réussite du déploiement des cours d'école actives, sportives et favorisant une plus grande mixité en leur sein.

Le Directeur Général  
Frédéric SANAUR



**Annexe1**  
**Cours de Récréation Actives**  
**Critères d'évaluation du projet & Indicateurs d'évaluation à 6 mois**

Critères d'évaluation du projet		types	Indicateurs	
<b>Pour l'instruction du projet</b>				
1	Volume d'utilisateurs potentiels durant le temps scolaire	Quantitatif	Nombre d'élèves de l'établissement scolaire	Nombre de filles
				Nombre de garçons
				Nombre de personnes en situation de handicap
2	Volume d'utilisateurs potentiels en péri/extra-scolaire	Quantitatif	Nombre d'enfants non scolarisés dans l'établissement utilisant le dispositif	Nombre de filles
				Nombre de garçons
				Nombre de personnes en situation de handicap
3	Participation collégiale des différents acteurs dans la définition du projet	Qualitatif	Concertation et participation : - de la communauté éducative - des élèves - du mouvement sportif	
4	Intégration au projet pédagogique de l'établissement	Qualitatif	Comment le dispositif participe à l'amélioration du projet pédagogique	
5	Principaux objectifs ciblés intégrant l'objectif d'égalité et de mixité	Qualitatif	<b>Indicateurs à préciser pour l'évaluation à 6 mois)</b>	
<b>Pour l'évaluation à 6 mois</b>				
1	Volume d'utilisateurs durant le temps scolaire	Quantitatif		Nombre de filles
				Nombre de garçons
				Nombre de personnes en situation de handicap
2	Volume d'utilisateurs en péri/extra-scolaire	Quantitatif	Nombre d'utilisateurs en péri/extrascolaire utilisant le dispositif	Nombre de filles
				Nombre de garçons
				Nombre de personnes en situation de handicap
3	Volume d'utilisation durant les activités physiques et de motricité	Quantitatif	Nombre de séances d'APS utilisant le dispositif	
			Nombre d'élèves utilisant le dispositif dans le cadre d'APS	Nombre de filles
				Nombre de garçons
4	Atteintes des principaux objectifs ciblés lors du dépôt du projet intégrant l'objectif d'égalité et de mixité	Qualitatif	<b>Reprises des indicateurs précisés lors du dépôt du projet</b>	Nombre de personnes en situation de handicap